



Action de recherche en paternité à la demande du présumé père

Par **Queenmary**, le **22/02/2008** à **17:32**

Bonjour,

Mon mari est présumé père d'un enfant "naturel" qui va bientôt avoir 5 ans.
Pour faire face à ses éventuelles responsabilités vis à vis de cet enfant, il souhaiterait entamer une action de recherche en paternité.

Comment doit-il s'y prendre ? Où doit-il s'adresser ?

Cordialement.